



Service des données et études statistiques

Sous-direction des statistiques du logement et de la construction

Bureau des enquêtes et synthèses sur le logement et la construction

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ENQUÊTE SUR LE PRIX DES TERRAINS ET DU BÂTI (EPTB)

Date limite de réception des offres :

Lundi 9 février 2026 à 12:00

CGDD SDES – EPTB 2026

Le présent document comporte [9] pages numérotées de 1 à [9].

SOMMAIRE

Article 1 - Caractéristiques du marché	3
1.1. Objet du marché.....	3
1.2. Code nomenclature CPV	3
1.3. Type et forme du marché	3
1.4. Durée du marché.....	3
1.5. Prix du marché.....	3
Article 2 - Conditions de la procédure.....	3
2.1. Procédure	3
2.2. Décomposition en lots	4
2.3. Détail des prestations au titre du marché	4
2.4. Variantes	4
2.5. Forme juridique des groupements	4
2.6. Cautionnement et garanties exigées	4
2.7. Modalités essentielles de financement	4
2.8. Unité monétaire	4
2.9. Langues.....	4
Article 3 - Dossier de consultation	4
3.1. Composition du dossier de consultation	4
3.2. Modalités d'obtention du dossier de consultation	5
Article 4 - Contenu des offres.....	5
4.1. Des renseignements concernant la candidature	5
4.2. L'Offre proprement dite	6
Article 5 - Modalités de remise des offres	6
5.1. Remise de l'offre	6
5.2. Remise de la copie de sauvegarde	7
Article 6 - Critères d'attribution du marché	8
Article 7 - Production des justificatifs	8
Article 8 - Durée de validité des offres	9
Article 9 - Renseignements complémentaires	9

Article 1 - Caractéristiques du marché

1.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la collecte et la saisie de l'enquête sur les prix des terrains et du bâti en vue d'assurer un suivi du prix des terrains à bâtir, ainsi que le prix de la construction d'une maison individuelle. Il s'agit de collecter et de contrôler des données sur les prix et leurs déterminants, le type de maîtrise d'œuvre et les caractéristiques de la construction, en particulier le mode de chauffage. Cette enquête est pilotée par le Service des Données et Études statistiques (SDES), bureau des enquêtes et synthèses sur le logement et la construction, au sein du Commissariat général au développement durable (CGDD) des ministères chargés de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement (MTEATTVL). Les résultats de cette enquête ont pour objet de permettre le calcul par l'Insee de l'indice du coût de la construction.

La collecte se fait exclusivement par voie postale, et consiste en :

- la fourniture, l'impression, la personnalisation et le routage de questionnaires ;
- la saisie, le scannage, le contrôle, la mise en forme des données sous forme de fichier et la transmission à l'Administration des livrables prévus.

1.2. Code nomenclature CPV

Code CPV : 79311200-9 : service de réalisation d'enquêtes.

1.3. Type et forme du marché

Le présent marché est un accord cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offre dont le montant maximum pour la durée du marché est de 1 160 000€HT.

Le montant estimé pour une année complète est d'environ 290 000€HT (ceci ne constitue pas un engagement de l'administration).

1.4. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois. Il prend effet à compter de la date de notification. Il pourra être reconduit 3 (trois) fois pour une période de 12 mois par tacite reconduction sans que sa durée ne puisse excéder 48 mois.

Ce délai s'entend comme celui pendant lequel le maître d'ouvrage pourra passer des commandes au titulaire et son délai d'exécution ne pourra excéder 4 mois.

Une décision expresse de non-reconduction peut être prise par le pouvoir adjudicateur, au moins un mois avant la date d'échéance du marché.

1.5. Prix du marché

Le marché est passé à prix unitaire ferme.

Article 2 - Conditions de la procédure

2.1. Procédure

Le présent marché est un accord cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert prévue aux articles R 2161-2 à 5, R 2162-1 à 6 et R 2162-13 à 14 du Code de la Commande Publique.

Il fait l'objet de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel d'Union européenne (JOUE)en application des articles R 2131-16 et R 2131-19 à 20 du Code de la Commande Publique.

2.2. Décomposition en lots

Le présent marché n'est pas allotii, car l'allotissement rendrait techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

2.3. Détail des prestations au titre du marché

Le descriptif de l'ensemble des prestations est détaillé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

2.4. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.5. Forme juridique des groupements

Les groupements éventuels d'entreprises devront prendre la forme de groupement solidaire. Dans ce cas, le mandataire du groupement devra être clairement identifié.

Le candidat ne pourra pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R 2151-7 du code de la commande publique.

2.6. Cautionnement et garanties exigées

Sans objet.

2.7. Modalités essentielles de financement

Le présent marché sera financé sur le budget de l'État : Programme 159 - Action 10 - Sous action 08 - Centre de coût : CGDSDES092.

Le paiement se fait sur présentation de factures et après certification du service fait.

2.8. Unité monétaire

L'unité monétaire du marché est l'euro.

2.9. Langues

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Article 3 - Dossier de consultation

3.1. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé du présent règlement de la consultation, de son annexe « montant estimé du marché » ainsi que des pièces contractuelles suivantes :

- l'Acte d'Engagement (ATTR1) et son annexe financière le bordereau des prix unitaires(BPU) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes ;
- lettre de candidature DC1 ;
- déclaration du candidat DC2.

Seuls les originaux conservés dans les archives du CGDD font foi.

3.2. Modalités d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être obtenu par procédure dématérialisée, en application des dispositions des articles R2132-1 à 14 relatifs à la dématérialisation des communications et échanges d'informations du Code de la Commande Publique.

Les soumissionnaires pourront télécharger le dossier de consultation par voie électronique via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence :

CGDDSDS-EPTB2026

Ce site est libre d'accès et permet les échanges de documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires devront s'identifier en renseignant un formulaire d'identification. Ils veilleront à la fiabilité et à la pérennité de l'adresse courriel indiquée. Les modalités de retrait et de remise des plis contenant les offres peuvent être identiques ou différentes. Ainsi, le retrait des documents sous forme électronique n'a pas pour effet de contraindre le soumissionnaire à déposer son offre sous la même forme, de même que le retrait des documents sous forme papier ne constitue pas un obstacle au dépôt de l'offre de manière électronique.

Le dossier de consultation peut également être obtenu par courriel, sur simple demande aux adresses électroniques suivantes :

Aq2.Sdag.Cgdd@developpement-durable.gouv.fr

Article 4 - Contenu des offres

Chaque offre contiendra :

4.1. Des renseignements concernant la candidature

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles R. 2142-5 à 14 du code de la commande publique)

Le soumissionnaire fournit au titre de la candidature, les documents suivants :

1- une lettre de candidature – désignation du mandataire par ses cotraitants de préférence sous la forme d'un formulaire DC1 joint au présent document.

2- une déclaration sur l'honneur signée justifiant conformément à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique que le candidat « n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du code de la commande publique et qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-17 du code du travail.

3- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat sur formulaire DC2 joint au présent document : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services ou travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.

4- Descriptif relatif aux moyens globaux du candidat : description des effectifs de l'entreprise et description des matériels et équipements techniques globaux dont elle dispose.

5- Une liste de références détaillées et vérifiables de prestations analogues à l'objet de la présente consultation au cours des trois dernières années.

6- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société (K bis de moins de trois mois ou statut de la société ou délibération du Conseil d'Administration).

7- **Identité du compte bancaire du Titulaire** (code banque, code guichet, code client, clé RIB, IBAN).

8- Si le candidat se présente en groupement, chaque entreprise du groupement doit fournir un DC2, un Kbis en annexe au DC1 commun ainsi que l'ensemble des documents demandés aux points 3, 4.

9- **En cas de sous-traitance d'un montant supérieur à 600 € TTC** (articles R 2193-10 à 21 du Code de la commande publique), chacun des sous-traitants doit fournir un DC4 et un DC2 joint au présent document dûment complétés et signés ainsi qu'un Kbis et un RIB.

Un détail des prestations sous-traitées doit également être fourni et chiffré séparément.

Les candidats peuvent utiliser les formulaires disponibles (DC1, DC2, ATTR1 DC4, DUME ...) sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>, dûment complétés et signés par la personne habilitée à engager la société.

4.2. L'Offre proprement dite

Elle comprend :

1) L'original de l'Acte d'Engagement et son annexe financière, dûment **complétés, datés et signés** par la personne habilitée à engager la société. Tout représentant doit agir en vertu de pouvoirs réguliers l'autorisant à signer le marché.

2) Un mémoire technique et financier répondant aux clauses du CCTP

Il comprendra notamment une présentation des points suivants :

1. une partie méthodologique décrivant la méthode de travail proposée permettant de réaliser les objectifs recherchés et fournir les livrables, dans le respect d'un plan d'assurance qualité ;
2. les moyens humains et matériels affectés aux prestations (CV de chacun des intervenants) ;
3. des explications sur les estimations de charge qui ont conduit à l'élaboration de l'annexe financière.

3) Le document « montant estimé du marché » figurant en annexe du présent règlement de consultation dûment complété, daté et signé. Ce document est un bon de commande fictif qui facilite l'analyse des offres.

Pour les prestations 3.2 et 3.3 d'ajout ou de retrait d'une case à cocher ou numérique, les prix reposent ici sur l'hypothèse de l'ajout d'une case à cocher et d'une case numérique chaque année. Pour les prestations 3.4 et 3.5 d'ajout d'une page de questionnaire, les prix reposent ici sur l'hypothèse de l'ajout d'une page en milieu de prestation.

4) Les références du candidat dans le domaine concerné par le marché

5)- Une note sur la responsabilité sociale et environnementale du candidat en lien avec les prestations demandées dans le cadre de ce marché (éco-responsabilité, emploi de travailleurs handicapé, emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières, etc...).

6)- Une note relative aux modalités d'exécution environnementales que le candidat entend mettre en œuvre dans le cadre du marché.

7) Un sous-détail de prix pour chacun des prix unitaires figurant au bordereau des prix unitaires fera apparaître la prise en compte exhaustive des spécificités de chaque prestation.

Les montants devront apparaître en HT et en TTC avec indication du taux de TVA et montant de TVA.

Remarque : au terme de la procédure de sélection, l'acte d'engagement (ATTR1) qui ne serait pas signé, sera adressé pour signature au prestataire retenu.

Article 5 - Modalités de remise des offres

5.1. Remise de l'offre

Le pli contenant l'offre devra être adressé par voie électronique de la manière suivante :

En application des articles R 2132-7 à 14 du Code de la Commande Publique, les candidats devront remettre une offre électronique, via la plate-forme :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats devront préalablement se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site. Les fichiers transmis par voie électronique devront pouvoir être lus par les logiciels du Sole Interministériel des logiciels libres (SILL) 2017 dont dispose le pouvoir adjudicateur, en particulier Acrobat Reader et LibreOffice.

Remarque : les actes d'engagement, transmis par voie électronique, sont signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Les catégories de certificats de signature, utilisées pour signer électroniquement doivent être référencées sur une liste établie par le ministère des Finances et des Comptes Publics. Ces éléments sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante :

<https://www.ssi.gouv.fr/liste-produits-et-services-qualifies>

Tous les certificats disponibles sur le marché ne sont pas référencés. Tout certificat non référencé est irrecevable, l'identification du signataire ne pouvant être authentifiée.

L'obtention d'un certificat peut nécessiter un certain délai qui doit être pris en compte pour remettre une offre dans les délais impartis. Aucun allongement du délai de remise des candidatures et des offres n'est autorisé pour cette raison.

Il est rappelé que la signature d'un zip signé ne vaut pas signature de chaque document du zip, une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique qui confère valeur d'original au document signé.

Le candidat qui effectue une transmission électronique de son offre peut envoyer ou remettre une copie de sauvegarde, sur support physique électronique ou sur support papier, selon les modalités et avant la date limite de réception précisée ci-après.

Le pli cacheté comportera en plus la mention : « copie de sauvegarde ». Sans cette mention, le pli ne sera pas pris en compte.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants :

1. Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde. La trace de la malveillance du programme est conservée par le pouvoir adjudicateur.
2. Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

Date limite de réception des offres

Les plis devront parvenir avant la date et l'heure limites mentionnées ci-après, c'est-à-dire **au plus tard le :**

Lundi 9 février 2026 à 12h00

Les offres qui seraient remises après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi ne seront pas retenues.

5.2. Remise de la copie de sauvegarde

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde, transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant les mentions suivantes :

- « copie de sauvegarde » ;
- intitulé de la consultation ;
- nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas prévus à l'article 2-II de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde :

- en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si un programme informatique malveillant est détecté, la copie de sauvegarde est écartée par l'acheteur.

La copie de sauvegarde doit être conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions des articles R2184-12 et 13 du Code de la Commande Publique. Si au contraire elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

Le candidat ou le soumissionnaire qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

Ministères Transition écologique, Aménagement du territoire, Transports, Ville et Logement (MTEATTVL),
 Commissariat Général du Développement Durable (CGDD)
 Sous-direction des affaires générales (SDAG)
 Tour Séquoia – 1 place Carpeaux
 92055 LA DEFENSE Cedex

Article 6 - Critères d'attribution du marché

Toute offre non conforme au présent règlement de la consultation sera éliminée.

Les autres offres seront examinées sur la base de l'ensemble des pièces fournies par les candidats.

Les offres seront appréciées au regard des critères suivants :

Critère A :

Valeur technique de l'offre, appréciée à partir du mémoire technique [50 %]

Critère B :

Prix de l'offre [30 %]

Critère C :

Sous-Critère environnemental [10 %]

Moyens mis en œuvre dans le cadre de l'exécution de la prestation pour limiter l'impact environnemental (éco-conception des outils, gestion des ressources, déchets, risques, transition énergétique et écologique, consommations énergétiques des serveurs raisonnées...). Le titulaire fournit un justificatif attestant de son engagement dans une démarche interne organisée en faveur de l'environnement tel qu'une attestation de labellisation Imprim'Vert ou équivalent, en cours de validité (non échue), et mentionnant les sites de production mobilisés pour l'exécution du marché, ou tout document équivalent.

Sous-Critère social [10 %]

Moyens mis en œuvre dans le cadre de l'exécution de la prestation pour favoriser l'économie locale, la pérennité des emplois et l'évolution en interne, pour lutter contre les discriminations et pour gérer la santé et la sécurité.

Il ne peut pas y avoir de négociation avec les candidats. Il est seulement possible de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

Article 7 - Production des justificatifs

En matière de justificatifs et attestations, il est fait application des articles R2143-5 à 16 du Code de la Commande Publique.

En plus des documents et justifications demandés supra au titre des renseignements concernant la candidature, le candidat retenu pour ce marché devra produire les pièces suivantes :

- l'attestation de vigilance URSSAF (respect des règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé) : Fournir une attestation de vigilance lors de la conclusion du contrat et tous les 6 mois jusqu'à la fin du contrat.
- la liste nominative des salariés étrangers assujettis à la possession d'une autorisation de travail et qui sont occupés pour la réalisation des travaux ou la fourniture des services faisant l'objet du contrat.
- un certificat social, délivré en ligne sur le site de l'Urssaf.
- une attestation fiscale, qui permet de justifier de la régularité de leur situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés). Elle peut être obtenue directement en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA, ou auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur...).

En cas de groupement, les documents sont à produire par chaque entreprise.

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le Titulaire :

- soit sur la plateforme en ligne mise à disposition, gratuitement, par le MTEATTVL/CGDD, à l'adresse suivante :

<https://www.e-attestations.com>.

- soit dans le coffre-fort électronique mis à leur disposition sur la PLACE, à l'adresse suivante, à la condition que le moyen d'accès au coffre-fort ait été précisé dans l'offre du titulaire :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de leur demande ces justificatifs et attestations.

Passé ce délai, le candidat retenu perdra le bénéfice de son classement. Le pouvoir adjudicateur du marché retiendra alors le candidat placé juste après lui. Ce candidat aura à produire dans les mêmes conditions les mêmes justificatifs et attestations qui lui seront demandés.

Article 8 - Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Article 9 - Renseignements complémentaires

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) :

<https://www.marchespublics.gouv.fr> - référence consultation : CGDDSDES-EPTB2026

Les questions et demandes de renseignements complémentaires sont reçues jusqu'à 10 jours avant la date de remise des offres. Les réponses sont transmises aux candidats au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.